

# Concours

## Les impatiences de la biodiversité 2010

### Règlement

Ce concours doit son nom à la Balsamine des bois (*Impatiens noli-tangere*), encore appelée impatiente ne-me-touchez-pas, plante herbacée annuelle présente en Bourgogne et particulièrement autour de l'observatoire ornithologique de Pannecière créé par le Conseil général de la Nièvre avec le soutien d'EDF.



#### ARTICLE 1 :

EDF en Bourgogne, les Réserves Naturelles de France, le CPIE de l'Autunois, Forestiers du monde, Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne et France Bleu Bourgogne organisent un concours permettant de valoriser des associations ayant mené des actions exemplaires en 2009 ou 2010 dans le domaine de la biodiversité.

#### ARTICLE 2 :

Le concours est ouvert et réservé à toutes les associations ayant leur siège en Bourgogne.

Il comporte deux prix :

- Un prix pour une action menée dans le domaine de la biodiversité, achevée, et dont les résultats ont été analysés

- Un prix pour une action menée dans le domaine de la biodiversité en cours de réalisation

Une attention particulière sera portée aux projets orientés vers un public jeune.

#### ARTICLE 3 :

Les associations désirant participer devront transmettre un dossier présentant une action réalisée par elle dans le domaine de la biodiversité achevée ou en cours. Ce dossier devra être transmis avant le 15 septembre 2010 à la délégation régionale EDF en Bourgogne, 4 rue Louis Néel, BP 87981, 21079 Dijon Cedex.

Ce dossier comportera :

- Le feuillet de candidature annexé au présent règlement dûment rempli

- Un descriptif de l'action menée

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu pour la participation au concours.

#### ARTICLE 4 :

Les dossiers seront examinés en octobre 2010 par un jury constitué de personnes d'EDF, qualifiées dans leur domaine, et d'experts choisis pour leurs compétences en biodiversité, issus des organismes suivants :

- Réserves naturelles de France

- CPIE de l'Autunois

- Forestiers du monde

- Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne

Le jury est souverain pour le choix des actions primées, selon son appréciation personnelle du caractère original de l'action, des résultats obtenus et de l'orientation manifeste vers un public jeune.

Les associations gagnantes seront prévenues par les organisateurs par courrier, téléphone ou e-mail au plus tard fin novembre 2010.

#### ARTICLE 5 :

Chaque association lauréate dans sa catégorie recevra un prix de 2000 € chacune

#### ARTICLE 6 :

Les résultats seront annoncés publiquement en décembre 2010, à l'occasion d'un événement à caractère régional.

La remise des lots se fera à cette occasion. Les associations lauréates seront mises à l'honneur et promues par une action de communication régionale (internet, presse...) valorisant ces bonnes pratiques

#### ARTICLE 7 :

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables si le concours devait être reporté, écourté ou annulé pour des raisons de force majeure ou toute autre cause indépendante de leur volonté.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

*Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.*

#### ARTICLE 8 :

Les gagnants autorisent par avance, du seul fait de l'acceptation de leur gain, la diffusion par les organisateurs sur tout support de communication internes aux organisateurs ou externes du nom de l'association et de données sur son action dans le domaine de la biodiversité présentée dans le cadre du présent concours.

Chaque association participante dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à la société organisatrice, EDF en Bourgogne, 4 rue Louis Néel, BP 87981, 21079 Dijon Cedex.

#### ARTICLE 10 :

Le présent règlement est déposé à la SCP Jean-Paul Astruc - Isabelle Rivat, 19 Avenue Albert Camus, BP 85 379 - 21053 Dijon Cedex



# Concours

## Les impatiences de la biodiversité 2010

### Feuillet de candidature

#### ◆ Qui êtes-vous ?

- Nom de l'association :
- Statut déposé en préfecture le :
- Nom du Président :
- Effectif :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :
- Site Internet :

#### ◆ Que faites-vous ?

- Domaine d'activité :
- Produits ou services :



